



DEVOIRS FAITS, ASSOCIER LES PARENTS

Lors des premières réunions de rentrée, le programme "Devoirs faits" peut être présenté aux parents. C'est l'occasion d'aborder avec eux la thématique du travail personnel pour qu'ils puissent accompagner au mieux leur enfant.

EN BREF

- Inciter les parents à inscrire leur enfant à Devoirs faits.
- Présenter les modalités de mise en œuvre du programme "Devoirs faits".
- Expliquer l'importance des parents dans le travail personnel de l'élève.
- Encourager les parents à participer au dispositif.

Présenter "Devoirs faits" aux parents

La qualité des relations entre l'institution scolaire et les familles est un facteur déterminant de la réussite des élèves. L'implication des parents dans le dispositif "Devoirs faits" est essentielle : **ce sont eux qui autorisent et encouragent les enfants à y participer.**

C'est pour cela qu'il est important de mettre en place un temps de **présentation du dispositif et plus généralement d'échanges** autour de la question des devoirs scolaires.

Le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation, le professeur principal, l'équipe pédagogique ainsi que l'équipe de vie scolaire mais aussi des acteurs impliqués directement dans le programme "Devoirs faits" (associations, volontaires en service civique, parents) peuvent être présents.

Cela permet aux parents de faire connaissance avec les différents intervenants du programme.

À SAVOIR

Le vademecum Devoirs faits est une ressource mobilisable. Dans le cadre de cet échange, vous pourrez vous référer au modèle de courrier aux parents. Ce vademecum préparé par le ministère peut bien évidemment être adapté à l'établissement.

Associer les parents au programme "Devoirs faits"

Outre [une présentation générale du programme](#), la réunion est l'occasion de répondre aux questions des parents. Afin de les intéresser au sujet, il peut être intéressant de commencer la rencontre par un questionnement sur la perception qu'ils ont des devoirs scolaires.

Vous trouverez dans cet espace un mémo dédié à la préparation des questions les plus fréquentes des parents d'élèves.

ASTUCE MALLETTE

Vous pouvez proposer aux parents des conseils pour mieux accompagner le travail personnel de leur enfant.

Par exemple, demander à ses enfants comment s'est passée leur journée chaque soir :

- Qu'est-ce que tu as appris ?
- Comment tu as fait ?

Cela aide l'enfant à structurer les informations et à mémoriser.

La mise en œuvre du programme "Devoirs faits" est l'occasion de faire des parents des acteurs plus efficaces de la scolarité de leur enfant :

- **en précisant les modalités de mobilisation des élèves** : les résultats des évaluations nationales en 6e et les conseils de classe offrent des occasions supplémentaires d'identifier les élèves qu'il faudra inciter à participer au programme ;
- **en privilégiant l'information sur Devoirs faits (horaires, intervenants, modalités...)** par tous les moyens possibles : réunions, ENT, carnet, affichage, espace parents, etc. ;
- **en les informant mieux sur les ressources de l'établissement** : CDI, outils utilisés, manuels scolaires ;
- en leur faisant découvrir l'univers du collège ;
- **en apportant aux parents une meilleure connaissance des programmes du collège**, de la progression adoptée par les enseignants, et des attentes de ces derniers.

ASTUCE MALLETTE

Cette réunion est également **l'occasion de développer avec les parents d'élèves une relation plus étroite en les invitant à participer directement à la mise en œuvre du dispositif**. Par exemple :

- **mettre en place un temps de rencontre avec des parents volontaires** qui participent déjà à Devoirs faits pour échanger sur les conditions de sa mise en œuvre ;
- **proposer à tous les parents un temps de participation à Devoirs faits** qui permette de désamorcer les conflits possibles autour des devoirs. Cela peut-être l'occasion de faire se rencontrer les parents et les intervenants, afin de poser les jalons d'une relation de confiance.
- **proposer une grande variété de créneaux horaires pour Devoirs faits** afin que toutes les familles puissent participer au moins une fois.
- **organiser une réunion quelques semaines après le début du dispositif** pour préciser les attentes des familles et recueillir leurs avis sur le déroulement et le contenu de ce qui est proposé.

Publié le 23 avril 2020